

LA LETTRE PERFORMANCE DE LA POSTE

Peut-être avez-vous remarqué la mention « lettre performance » sur un courrier reçu d'un professionnel, ou la mention PERF sur une enveloppe T (déjà affranchie) à retourner à un professionnel ?

Il s'agit d'une prestation réservée à la clientèle professionnelle proposée par **LA POSTE** afin de prioriser l'envoi de plis pouvant comporter des documents précieux pour l'entreprise (lettre-chèque, bon de commande, contrat souscrit...) Le délai indicatif est de deux jours, avec une « qualité de service de 95 % ».

La prose publicitaire de **LA POSTE** est impressionnante. Jugez-en plutôt :

« Conquérir et construire votre relation client Vous renforcez l'efficacité de votre relation client avec des réponses rapides Elle est particulièrement adaptée pour l'envoi de : courriers d'entrée en relation, contrats originaux, sinistres, courriers de gestion de crise, documents juridiques, lettre-chèques, transactions boursières, réponses réclamations, réponses à appels d'offres... »

Incarner la considération que vous portez à tous vos clients Vous restez en contact avec tous vos clients au sein de votre communication omnicanale Elle est particulièrement adaptée pour l'envoi de : attestations, analyses médicales, convocations administratives, courriers confidentiels, documents RH sensibles... »

Envoyer des courriers déterminants pour votre activité Vous optimisez votre trésorerie Elle est particulièrement adaptée pour l'envoi de : devis, contrats commerciaux, règlements, courriers de recouvrement... »

Dans la pratique, le délai d'acheminement reste variable. Ainsi, le **Réseau Anti-Arnaques** a pu recevoir le mardi 25 février 2025 un courrier expédié en lettre Performance (2,00 €) le vendredi 21 février. Hors dimanche, cela représente un délai de J + 3 au lieu du J + 2 indicatif qui était promis. En fait, le samedi semble bien être la source de tous les maux puisque la distribution y est plus restreinte. À entendre **LA POSTE**, un envoi en début de semaine ne pose aucun problème particulier.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org).

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)